

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 7 DECEMBRE 2023

**N° 2023-476 AVENANT N°1 AU MARCHE PUBLIC N° 2023-7 « RENOUVELLEMENT DES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE DU SYSTEME D'INFORMATION ET CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE AUPRES DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE »**

Nomenclature des actes : 11

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente concernant les marchés publics,

Vu la décision de la Présidente n° 2023-292 en date du 7 Juillet 2023 attribuant le marché n° 2023-7 suivant : «Renouvellement des équipements d'infrastructure du Système d'Information et contrat de maintenance et d'assistance auprès des agents de la collectivité » à l'entreprise ENVOLIIS,

Considérant le marché notifié le 17 Juillet 2023 pour un montant global de 76 643.24 € HT : dont 24 944.00 € HT pour le renouvellement du matériel d'infrastructure et 17 233.08 € HT par an pour la maintenance et support utilisateur.

Considérant que la proposition formulée par l'acheteur nécessite la passation dudit avenant,

La Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay,

### DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1 : Dans le cadre du marché susmentionné, l'avenant n°1 est décidé.

Pour poursuivre l'élaboration du renouvellement des équipements d'infrastructure du système informatique ; il est nécessaire de remplacer l'ancien antivirus ESET sur l'ensemble des postes et serveurs de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

La mission complémentaire concernant ENVOLIIS est la suivante :

- Abonnement mensuel Antivirus Business pour un engagement de 3 années pour un montant de 64.48 € HT.
- La migration vers le nouvel antivirus BITDEFENDER pour un montant de 1 480 € HT.

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 07/12/2023

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 085-248500340-20231207-2023\_476-AR



Cette prestation supplémentaire s'élève à 1544.48 euros HT au total.

L'avenant a pour incidence financière une augmentation du montant du marché de 1544.48 € HT, soit 1853.38 € TTC, soit un pourcentage de variation de + 2.01 %.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 7 Décembre 2023

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET